

COMMUNE DE SPERACEDES
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2020 à 17h
PROCES VERBAL

Présents :

PASQUELIN Joël, ROSTAIN Dominique, MACARIO Jean-Marc, PIERRET Michel, PFEND-BARTHOLIN Corinne, COLLET Thérèse, MAUBERT-REY Martine, ROUSTAN Christophe, NAVETTI Roger, MARTIN Claude

Absents :

GARDE Brigitte donnant pouvoir à PFEND-BARTHOLIN Corinne, SCORDO Francis donnant pouvoir à PASQUELIN Joël, SURACE-MAUBERT Marie donnant pouvoir à ROSTAIN Dominique, GUIGUES Frédéric, LAHY Peggy

ORDRE DU JOUR :

1/ APPROBATION DU PV DU 3 MARS 2020

2/ COVID-19: POINT SUR LES ACTIONS MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

3/ QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire demande une réunion à huis clos afin de respecter au mieux les mesures sanitaires. Demande approuvée à la majorité.

M. NAVETTI regrette que la réunion n'ait pas eu lieu à la salle des fêtes.

Mme MARTIN rappelle qu'un courrier a été déposé le 29 mai par elle-même, M. ROUSTAN et M. GUIGUES afin de connaître les mesures adoptées pendant le confinement, et informe que le conseil sera filmé.

Mme COLLET s'interroge sur le fait d'être convoquée à un conseil extraordinaire, dont le seul ordre du jour est de faire un point sur ce qui s'est déroulé. Elle a elle-même respecté scrupuleusement le confinement mais s'est malgré tout tenue informée de tout ce qui était fait par la commune. Elle tient d'ailleurs à remercier tous ceux qui ont été présents et ont permis à la mairie de continuer à fonctionner.

M. ROUSTAN précise que sa démarche, associée à celle de Mme MARTIN et M. GUIGUES, a simplement pour but de savoir et de comprendre ce qui s'est passé pendant la période de confinement, sans aucune polémique.

M. le Maire est surpris de voir M. GUIGUES apparaître comme conseiller d'opposition alors qu'il fait partie de la majorité.

Il rappelle que le confinement a débuté le 17 mars à 12h, il a pris le transfert du standard de la mairie le 20 mars et n'a jamais reçu d'appel ou de visite de Mme MARTIN ou de M. ROUSTAN pour proposer leur aide.

I. APPROBATION DU PV DU 3 MARS 2020

Remarque de M. ROUSTAN concernant le chemin de la Ravanelle. Le chemin piétonnier a été totalement transformé et les travaux n'ont pas été arrêtés.

M. PIERRET informe qu'une DP a été déposée. L'ASVP de la commune passe régulièrement sur place.

Mme MARTIN demande qu'un courrier soit envoyé aux riverains concernant l'entretien des berges des vallons.

PV approuvé à l'unanimité.

II. COVID-19: POINT SUR LES ACTIONS MISES EN PLACE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

1. Délégations affectées à M. le Maire

Aucune décision n'a été prise sur le fondement du 1^{er} alinéa de l'article 1-I de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020. Pour information, la plupart des délégations énoncées à l'article 1-I de cette même ordonnance avaient déjà été déléguées à M. le Maire en début de mandat (délibération n°2014-018 du 28 avril 2014).

2. Actions en faveur de la population

Une note d'information a été diffusée le 30 mars avec les principales mesures prises par la commune :

- Contact régulier entre le Centre communal d'action sociale et les personnes dites vulnérables, livraison de médicaments, mise en contact avec l'épicerie PROXI pour les commandes et le service de livraison à domicile.
- Gel hydro alcoolique à disposition en mairie, dès le 23 mars. M. PASQUELIN précise qu'il est allé lui-même en chercher à plusieurs reprises. Le gel a été fourni par Art et Parfum et Robertet.
- Distribution de masques et gants aux personnels de santé, dès le 18 mars et remise de masques à tous les Spéracèdois âgés de + de 18 ans, dès le 20 avril.

400 masques ont été envoyés par le Conseil Départemental.

1000 ont été commandés à une couturière, l'appel aux volontaires étant resté sans réponse.

500 masques à confectionner ont été envoyés par Montagn'Habit et assemblés par cette même couturière. Et enfin 700 masques en tissu ont été envoyés par la CAPG.

- Mise à disposition en mairie/par mail des attestations de déplacement nécessaires.
- Maintien du service public : continuité des services (sur place ou télé travail), accueil assuré en mairie par M. le Maire et les adjoints et conseillers volontaires.

3. Ecole

1^{ère} réunion avec le corps enseignant, le personnel communal concerné, une représentante de la CAPG, le président de l'APE, et l'inspectrice de l'Education nationale : il a été décidé de ne pas rouvrir l'école le 11 mai, par manque de personnels (les 4 agents habituellement affectés aux écoles

étant en arrêt maladie) et trop peu de temps pour la mise en place demandée par le protocole sanitaire.

Proposition de garderie par la CAPG rejetée, la CAPG n'étant pas habilitée à intervenir sur une école fermée.

Résultat du sondage proposé par l'APE pour une éventuelle reprise le 11 mai :

50% des parents souhaitent à nouveau scolariser leur(s) enfant(s) / 50% ne souhaitent pas le faire.

2^{ème} réunion : en concertation avec le personnel enseignant, décision de rouvrir l'école élémentaire à compter du 25 mai. Du personnel compétent a pu être embauché pour pallier à l'absence des agents communaux, et les locaux ont été réaménagés. Cette réouverture partielle permet de répondre aux demandes des parents dans l'obligation de travailler.

Maintien de la fermeture de l'école maternelle, les gestes barrières étant trop difficiles à mettre en place pour les plus petits. Mais mise en place du Service minimum d'accueil pour les parents dans l'obligation de poursuivre ou reprendre leur activité professionnelle.

Organisation :

3 classes ouvertes : 2 côté primaire (CE2/CM1 et CM1/CM2), 1 côté maternelle (CP/CE1). Effectif maximum de 10 enfants par classe. Accueillis par groupe 2 jours/semaine.

1 agent dans chaque bâtiment pour l'accueil des enfants, le lavage des mains, et la désinfection permanente des locaux/matériels utilisés.

Accueil des maternelles dans le cadre du Service Minimum d'Accueil par la CAPG + 1 agent communal.

Moyens de protection : gel hydro alcoolique à l'arrivée de chaque enfant, lavage régulier des mains, désinfection régulière des locaux, port du masque par l'ensemble des adultes, distanciation (nouvelle organisation dans les classes), arrivées et départs échelonnés.

Préparation rentrée septembre 2020 :

Décompte des effectifs : 109 enfants inscrits actuellement (6 nouvelles inscriptions à ce jour).

La mise en place générale sera faite par la prochaine municipalité en fonction des demandes du Gouvernement.

4. Personnel communal

Du 17 mars au 10 mai (confinement) :

- Service administratif : 3 agents en télé travail, continuité des services assurée.
- Agence postale : fermeture (avec l'accord de la Poste), puis réouverture progressive à partir de mi-avril, 2 matinées/semaine, puis 3 matinées/semaines.
- Services techniques : présence 3 matinées/semaine + astreinte.
- Police rurale : astreinte permanente.
- Service scolaire : pas de fonctionnement.

Continuité des services principaux assurés, aucune interruption.

Depuis le 11 mai :

- Service administratif : 3 agents en télé travail, reprise progressive du présentiel.
- Agence postale : ouverture tous les matins et reprise des horaires habituels le 2 juin.
- Services techniques : fonctionnement normal.
- Police rurale : présence en mairie + astreinte.

- Service scolaire : pas de reprise, les 4 agents concernés étant en arrêt maladie, embauche de personnels pour les remplacer.

5. Dépenses engagées

Masques tissu (1500) : 2700 € / Masques 3 plis (2000) : 1704 €

Gel hydro alcoolique : 57,12 € / Nettoyant surface : 214,25 €

Soit un total de : 4675,37 €

M. le Maire rajoute que l'Etat remboursera 50% des dépenses liées aux masques.

M. PASQUELIN espère que cette période ne se reproduira pas. Les conseillers mobilisés ont essayé de faire le maximum. Il souhaite à ceux qui seront élus de ne pas vivre la même expérience.

III. QUESTIONS DIVERSES

Mme MARTIN demande si un bilan a été fait pour préparer la prochaine rentrée scolaire. M. PASQUELIN précise que la rentrée sera gérée par le nouveau conseil. Comme le nouveau budget. Le compte administratif et le compte de gestion sont prêts mais ils seront proposés avec le vote du nouveau budget.

M. MACARIO regrette que la porte de la mairie ait été fermée aux opposants dans certaines communes, mais précise que ça n'a absolument pas été le cas à Spéracèdes.

M. ROUSTAN pense qu'il aurait été de bon augure d'envoyer un mail à l'ensemble des conseillers.

M. PASQUELIN pense, à l'inverse, qu'ils auraient pu se manifester.

La séance est levée à 17h50.